

## D'où vient l'augmentation de vos taxes?

### Résumé des taux pour l'année 2025:

#### Taxes foncières :

- |               |  |
|---------------|--|
| – Résidentiel | 0.76\$ / tranche de 100\$ d'évaluation |
| – Commercial  | 1.13\$ / tranche de 100\$ d'évaluation |

#### Taxes de services :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| – Ordures et récupération | 232.70\$ / unité d'évaluation admissible |
| – Compost                 | 97.27\$ / unité d'évaluation admissible  |
| – Égouts                  | 293.78\$ / unité d'évaluation admissible |
| – Eau potable             | 314.17\$ / unité d'évaluation admissible |

### Nuance : Taxe foncière et taxes de services

La **taxe foncière** est applicable à tous les immeubles (terrains et bâtiments) sur le territoire de la Ville. Une distinction est faite entre les immeubles résidentiels et commerciaux, le taux de taxation est plus élevé lorsque l'immeuble permet de tirer un revenu commercial.

Les **taxes de services** sont basées sur la notion « **utilisateur / payeur** ». Les dépenses en lien avec un service particulier sont regroupées et sont ensuite divisées par le nombre d'utilisateurs.

### Dépenses majeures sans contrôle direct par la Ville

Il faut savoir que la Ville n'a pas de contrôle sur une certaine partie des dépenses de son budget ainsi que sur les augmentations qui y sont reliées. Par exemple, les éléments suivants qui sont financés par la taxe foncière :

- Quote-part – **Sûreté du Québec** (+3.7%) = 0.08\$ du taux de taxe foncière
- Quote-part – **Régie des incendies** (+13.9%) = 0.07\$ du taux de taxe foncière
- Quote-part – **MRC Mékinac** (+32%) = 0.04\$ du taux de taxe foncière
- Contrat forfaitaire – **Déneigement** (stable) = 0.06\$ du taux de taxe foncière

Tous ces éléments cumulés représentent 0.25\$ de la taxe foncière, soit 33% du taux (0.76/100\$). Donc, avant même d'offrir un service, **la Ville transfère 33% de son revenu foncier à des organisations externes sans avoir de contrôle direct.**

Malgré une hausse considérable des valeurs au rôle d'évaluation, la Ville a pu diminuer le taux de ses taxes foncières. En moyenne, la hausse de la valeur au rôle foncier du secteur résidentiel est de 49%, mais la hausse moyenne du compte de taxes (foncières et service) sera de 4.92%.

Au besoin, vous trouverez encore plus d'informations financières à la section « Budgets et états financiers » sur la page Internet de la Ville ([villest-tite.com](http://villest-tite.com)).